



ZOOM

Les infos essentielles à votre disposition

ÉLÉMENTS VARIABLES DE SOLDE / PAIE

Fédération **UNSA-Ferroviaire**
56, rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS
www.unsa-ferroviaire.org

2026-27



Indemnité fixe mensuelle informatique (art.35 et GRH00311)

Cl / PR	5-16	5-17	5-18	5-19	5-20
€	263,00	240,00	210,00	150,00	88,00
Cl / PR	5-21 22 23	6-21	6-22	6-23	
€	44,00	148,00	99,00	49,00	

Salariés contractuels classe 5 : 180,00€

Ind. spécifique de forfait jour (art.47)

Classe 5 : 58,43€ XX : 62,00€ 6 : 71,22€ 7 : 87,23€ 8 : 103,22€

Ind. continuité de service (art.48 et 49)

	IFM *	IJR *
Collège maîtrise	134,81€	7,26€
Collège cadre (sauf dir. d'établissements)	162,01€	8,72€
Directeurs d'établissement et chefs de CRO	196,18€	10,58€

Ind. management et encadr. de la production en établissement (art51)

Ind. fixe mensuelle des DET Classe 8	256,20€
Ind. fixe mensuelle management et encadrement DUO & CUP	183,00€
Ind. fixe mensuelle de management et encadrement des DPX	91,50€

Ind. de modification de commande (art.53 bis) par journée 11,93€

Ind. horaire des dimanches et fêtes légales (art.62)

Personnel soumis au titre II de l'accord temps de travail Classe 1 à 8 (à compter du 01/12/20)	5,78€
Personnel soumis au titre I de l'accord temps de travail toutes classes (à compter du 01/12/20)	5,78€

Ind. horaire de nuit (art.63)

1) Personnel soumis au titre II

Cl. 1 à 8 et pers. de conduite hors salariés de l'équipement et maintenance EALE de Réseau lorsqu'ils bénéficient de l'art.1 du RRH03549 3,68€

Salariés de l'équipement et maintenance EALE de Réseau lorsqu'ils bénéficient des dispositions de l'art.1 du RRH003549 3,35€

2) Personnel soumis au titre I toutes classes. (à c. du 01/12/20) 3,68€

3) Ind. supplémentaire de milieu de nuit 0,24€

Ind. pour alternance jour/nuit (art. 63 bis) taux journalier 15,91€

Ind. pour journée du régime d1 d2 ou d3 (art.63 ter)

Par journée Taux a/d1 : 5,30€ Taux b/d2 : 10,61€
Taux c/d3 : 15,91€

Ind. journalière pour congé pris en période de moindre besoin (art.65 et GRH00045)

1) Ind. Journalière Taux a 11,61€ Taux b 7,80€
2) Personnel temps partiel Taux horaire a 1,45€ Taux horaire b 0,98€

Ind. d'astreinte (art.66) (Classe 1 à 8)

Taux a/journée 19,84€ Taux b/journée 98,19€

Ind. de sortie (art.68) Taux a 3,06€ Taux b 11,93€

Ind. journalière de conduite de véhicule (art.69)

Taux a 4,86€ / b 10,38€ / c 12,27€

INDEMNITÉS DE SAISIE (art.70)

Ind. des SIR et ateliers centraux de saisie (GRH00097) Valeur de i 4,29€

Ind. horaire « autres établissements » (art.58.2) 0,49€

Ind. fixes mensuelles spécifiques aux missions de la SUGE (art.74)

Sous réserve de l'autorisation de port d'arme Ind. port d'arme 192,23€
Ind. complémentaire port d'arme 181,93€

Ind. projection opérationnelle Sûreté (DSF RH00001)

Taux/jour 26,52€

Ind. pour travaux pénibles ou dangereux (art.75) par ½ journée 1,24€

Ind. horaire spéciale travaux massifs peinture sur supports 0,63€

IND. DE CAISSE (art.76)

Salariés titulaires des caisses principales des gares

Ind. fixe mensuelle

Cl.2 39,08€ Cl.3 52,49€ Cl.4 57,78€ Cl.5 63,82€

Ind. journalière de remplacement

Cl.2 2,10€ Cl.3 2,84€ Cl.4 3,12€ Cl.5 3,45€

Ind. fixe mensuelle si unité d'affectation ou domicile situé à proximité d'une gare fermée au trafic voyageurs (art.77) Valeur de T 0,29€

Ind. except. de déménagement (art.78) Taux a 144,44€ taux b 72,12€

Ind. journalière de logement dans les emprises (art 79.4)

Classe 1 et 2 6,29€ Cl. 3 et 4 7,70€ Cl. 5 et 6 9,08€

Ind. de manœuvres (art.80) Ind. jour. 1,02€ Ind. horaire sup. 0,52€

Ind. journalière tracteur (art.81) Taux a 1,69€ Taux b 4,88€ Taux c 13,81€

Ind. journalière grue automobile ou portique transconteneur (art.82)

Taux a 3,25€ Taux b 4,86€

Ind. de contrôle, produits de service TGV (art.83)

Pour chaque avis d'infraction établi ou amorcé 0,96€

Ind. fixe mensuelle produit OUIGO 105€

Ind. pour connaissance de langue étrangère (art.84). IFM * IJR *
Taux a (anglais, allemand, arabe, néerlandais) 79,50€ 4,29€
Taux b (espagnol, italien, portugais) 62,87€ 3,40€

Ind. de sujétion Transilien (art.85) 1,33€

Ind. journalière Transilien (art. 86) Groupe contrôle IDF 4,79€

Ind. spécifique Ventes (art.87) Taux a 0,49€ Taux b 0,99€ Taux c 1,48€

Indemnité de service Voyages : 7,43€ **Indemnité majorée :** 8,16€

Ind. fixe mensuelle de formateur permanent (art.88) 109,72€

Ind. horaire de face à face pédagogique (art.89) 3,04€

Ind. pour travaux spéciaux (art.90) par jour 1,71€

Ind. trains travaux des salariés maintenance ingénierie et travaux du réseau ferré (art.91) par jour 10,38€

* IFM Ind. fixe mensuelle IJR Ind. journalière de remplacement

Ind. fixe mensuelle pour travail dans les tunnels (art.92)

	Valeur de K	Taux	Valeur de K	Taux
1) Élément A	->0,05	2,59€	0,31 à 0,40	25,88€
	0,06 à 0,10	6,01€	0,41 à 0,50	36,43€
	0,11 à 0,15	9,10€	0,51 à 0,75	45,32€
	0,16 à 0,20	11,44€	0,76 à 1,00	60,42€
	0,21 à 0,30	14,52€		
2) Élément B		9,10€		

Ind. journalière travail dans les tunnels (art.93) par 1/2 journée 0,99€

Ind. pour contrainte d'hébergement (art.94)

Taux a 23,44€ Taux b 35,11€ Taux c 44,41€

Ind. forfaitaire pour panier non utilisé du pers. roulant (art.95) 9,97€

Ind. journalière d'accompagnement

THALYS 8,44€ TGV EST-EUROPÉEN 11,32€

Ind. particulières au personnel utilisé sur les LGV (GRH00245)

1. Ind. journalière de conduite ou accomp. d'un TGV sur LGV (art. 3.1) 8,84€

2. Ind. journalière accompagnement de plusieurs TGV sur LGV (art. 3.2)
Taux a 8,61€ Taux b 14,16€

3. Ind. mensuelle de conduite d'engins moteurs d'équipe caténaires 145,22€

Ind. exploit. grands ensembles électroniques de gestion (GRH00312)

		Cl. 1 à 4	Cl. 3 à 5	Classe 6
IFM*	taux normal	104,98 €	111,59 €	118,01 €
	taux majoré	152,94 €	162,20 €	170,12 €
	taux majoré	192,03 €	200,72 €	208,45 €
IJR*	taux normal	5,25 €	5,58 €	5,90 €
	taux majoré	7,65 €	8,11 €	8,51 €
	taux majoré	9,60 €	10,04 €	10,42 €

Ind. spécifiques de l'infrastructure (IN03549)

- Ind. spéciale (art.1.1)
Taux a (ancien taux) 5,14€ Taux a (nouveau taux) 10,77€
Taux b (ancien taux) 7,79€ Taux b (nouveau taux) 13,05€
- Ind. supplémentaire travail de nuit DI/LU (art.1.2) 11,91€
Ind. supplémentaire travail de nuit VE/SA (art.1.2) 11,91€
- Ind. fixe mensuelle spécifique de sujétion EALE (art.2) 116,47€
- Ind. fixe mensuelle de resp. d'équipe de production M&T 176,00€
- Ind. journ. remplacement resp. d'équipe de production M&T 8,80€

Ind. fixe mensuelle non affectation à un roulement (VO00388)

107,39€

Ind. journée simple à la route sur lignes classiques (VO00778)

12,03€

Ind. liées à la mobilité résultant des mesures d'organisation d'évolution de l'emploi (GRH00910)

1) Ind. spéciale d'éloignement 62€

Ce taux est de 41€ pour les allongements de trajets journaliers compris entre 30 et 45 min.

2) Participation maximum aux frais engagés 42€

Travaux de maintenance et d'investissements à l'infrastructure

- Éléments d'orga. d'hébergements et de rémunérations (IN02974)

Ind. compensatoire repos hors ZNE travaux Infra V	Art.3.1.1	Taux à 13,82€
Ind. journ sujétions travaux. Infra V IDF	Art. 3.1.2	Taux à 13,82€
Ind. mensuelle d'éloignement	Art. 3.1.3	Taux à 230,41€
Ind. journ. spécifique éloignement travaux Infra V	Art.3.1.4	11,89€
Ind. journ contrainte logement travaux Infra V	Art.3.2	Taux a 6,54€ Taux b 22,61€

Indemnité d'utilisation à la réserve (GRH00130)

Classe	1	2	3	4	5	6	7	8
IRN	292€	299€	318€	332€	356€	406€	441€	492€
IRJ	15,05€	15,41€	16,39€	17,11€	18,35€	20,93€	22,73€	25,36€

Accord relatif à l'amélioration de la politique d'aide au logement des cheminots (GRH00934)

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
212,00€	147,00€	88,00€	66,00€

Processus renforts travaux EIC DC04410 Ind. journ. grands travaux 13,82€

Contractuels CDD comprenant une période de formation

Coût forfaitaire de la formation pour 1 sem. 76,23€ pour 2 sem. 121,96€

Ind. fixe mensuelle Tram Train Transilien (PE RH0061) 86,40€

Ind. de conducteur occasionnel (TT01250) 159,12€

Ind. opérationnelle matériel IDF 158,70€

Ind. spéciales Matériel

Nuit WE Matériel : 24,30€
Nuit semaine Matériel. (taux a) : 12,20€
(taux b) : 18,20€
(taux c) : 24,30€
Ind jour WE mat (SA+DI) : 22,00€

Ind. spéciales Réseau

Ind. fixe mens. Form.en centre SNCF Réseau (RRH23003) (taux a) 357,00€
Ind. fixe mens. Form.en centre SNCF Réseau (RRH23003) (taux b) 459,00€
Indemnité fixe mensuelle opérationnelle circulation ferroviaire 60,00€
Ind. journ. opérationnelle circulation ferroviaire (RRH23009) 12,00€

EVS agence essai ferroviaire (AEF) - Matériel

Indemnité jour train essai en ligne -AEF (taux a) 18,66€
Indemnité jour train essai en ligne -AEF (taux b) 37,32€
Indemnité jour train essai en ligne -AEF (taux c) 47,98€
Indemnité spéciale de nuit – AEF (taux a) 12,49€
Indemnité supplémentaire travail de nuit – AEF (taux a) 11,36€

Indemnité spécifique d'information Voyageur Transilien 10,61€

Ind. de service TGV pour ASCT Embarquement 3,18€ Service 6,36€

* IFM Taux indemnité fixe mensuelle d'utilisation à la réserve

* IJR Taux indemnité journalière d'utilisation à la réserve

GRATIFICATIONS

Gratifications pour distinctions honorifiques (art.101)

Militaire, Médaille de la défense nationale 160 € Gratif. sup. 45€

Médaille de la famille française

Prix Cognacq-Jay - Médaille d'or 130€ Argent 80€ Bronze 50€

Gratifications horaire « professeurs » (art.103)

Taux maxi a 21,63€ Taux maxi b 12,85€ Taux maxi c 9,36€

Gratification horaire correcteurs épreuves de concours et examens, rédacteurs devoirs et corrigés types (art104)

Taux max12,85€

Gratification pour découverte d'avarie (art.106 et GRH00135)

Taux standard 124,26€ Taux réduit 82,84€

Gratification pour enrayment (art.107)

Taux journalier 2,74€ Gratif. complémentaire valeur de l'élément t 0,39€

Gratification activité tutoriale (art 108 du GRH00131 et GRH00680)

Taux annuel de base 245€

Gratification mensuelle experts SYNAPSES (RA000341)

Taux : Niv 1 : 100€ Niv 2 : 200€ Niv 3 : 300€ Niv 4 : 500€

ALLOCATIONS

Alloc. de frais spéciaux (art.147) Taux mensuel 1,58€

Allocation horaire de nuit (pers. sédentaire art. 148) 1,30€

Allocation forfaitaire entretien d'un chien taux mensuel 200€

Alloc. travaux particulièrement salissants (art159) par ½ journée 1,14€

Allocation pour médaille d'honneur des chemins de fer (art.162)

Médaille Or 200€ Vermeil 145€ Argent 92€ allocation suppl. 40€

Alloc. blanchissage blouses délivrées à titre impersonnel

(GRH00825) 0,77€

Allocations de déplacement du régime général

- déplacements en France (art.112 à 118)

Allocations normales		
Allocation partielle		Allocation complète
Repas	Découcher	
20,50 €	41,00 €	82,00 €
Allocations majorées		
du 1 ^{er} au 10 ^e jour		
Allocation partielle		Allocation complète
Repas	Découcher	
25,64 €	51,28 €	102,56 €
du 11 ^e au 30 ^e jour		
Allocation partielle		Allocation complète
Repas	Découcher	
23,04 €	46,08 €	92,16 €

Régime particulier agents brigades de la voie (art.125 à 130)

Allocation de panier (art.127) 16,23€

Allocation panier brigades des grands centres (art.127 bis) 4,94€

Allocation de trajet - 2 roues (art.128.1) par km 0,13€

Allocation usage de bicyclette (art.149) taux kilométrique 0,13€

Allocation mensuelle forfaitaire pour défaut de logement (art.141 à 144 du grh00131)

	Cl. 6 - 7 - 8	Cl. 3 - 4 - 5 - TB	Autres salariés
	Alloc. Complète / partielle		
3 premiers mois	1728,40 € / 432,10 €	1576,83 € / 394,21 €	1482,96 € / 370,74 €
Du 4e au 6e mois	1382,20 € / 345,55 €	1261,63 € / 315,41 €	1185,85 € / 296,46 €
Du 7e au 9e mois	1036,87 € / 259,22 €	945,58 € / 236,39 €	889,60 € / 222,40 €
Du 10e au 12e mois	691,53 € / 172,88 €	630,39 € / 157,60 €	593,36 € / 148,34 €
A partir du 13e mois	518,43 € / 129,61 €	472,79 € / 118,20 €	444,37 € / 111,09 €

Allocation pour usage de véhicule à moteur (art.150)

Voiture kilométrage annuel <= 8000km > 8000km
6 CV ou plus 0,62€ 0,38€
3 ou 5 CV 0,53€ 0,30€

Cyclomoteur, vélomoteur ou scooter (<=125cm3) 0,14€

Motocyclette (>125cm3) 0,14€

RÉGIME PARTICULIER DE DÉPLACEMENT DES ROULANTS

Allocation horaire (art. 121 à 124)

. Jusqu'à la 5^e heure 1,71 €
. Au-delà de la 5^e heure 2,62 €
. Alloc. sup. pour chaque heure ou fraction d'heure entre 21h et 6h 0,90 €

Gares étrangères

. Allemagne, Belgique, Hollande, Luxembourg 1,67 €
. Italie, Espagne 1,17 €
. Suisse 3,75 €
. Grande Bretagne 2,84 €